

Bureau Exécutif FFVoile : 1^{er} décembre 2011

Relevé de décisions

Pour consulter tous les documents : http://wss.ffvoile.org/BE_CA/

Présent(e)s : JP CHAMPION – JC MERIC – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS – C FOURICHON – C PEYRAS – E MARLIOT – JC COUR – MT LANNUZEL
JOURDAS – JL DENECHAU – M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX – O BOVYN – JL PAULOU

Excusé(e)s : D TINCELIN – N PEBEREL – P GOUARD – B BONNEAU – J CATHELIN – B DAVID – J LEHN – P DELHAYE

1 VIE FEDERALE

1.1 Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif du 3 novembre 2011.

Décision 1

- *Le Relevé de décisions du BE du 3 novembre est adopté à l'unanimité.*

1.2 Information sur la délivrance des licences 2011.

Infos

Point d'étape au 28/11 : Moins 1% sur les licences jeunes (20563 licences), et plus 0,8% de licences adultes (61073 licences).

1.3 Budget prévisionnel 2012.

Décision 2

- *Le Bureau Exécutif de la FFVoile, en date du 1er décembre 2011, adopte le Budget prévisionnel 2012, s'élevant en Dépenses à 11 266 K€ et en investissement à 730 K€*

Il est rappelé par le BE que l'autorisation d'engagement des dépenses des départements et commissions avant le vote de l'AG est fixée à 25 % conformément au Règlement Financier.

Un nouveau partenariat financier et avec apport de véhicules, vient d'être signé avec Volvo.

Info

Axes du partenariat : sécurité en mer / développement durable / création d'un Volvo Tour avec les M34 sur 5 épreuves. Contrat de 4 ans.

1.4 Plateforme AwoO :

1-4-1/ Désignation du chef de projet pour le module adhésion.

Décision 3

- *Le Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 1er décembre 2011 valide la nomination de Bernard DAVID en tant que chef de projet, au sein de la FFVoile, pour le développement du nouveau module de la plateforme AwoO permettant aux clubs de gérer leurs adhérents.*

1-4-2/ Point d'étape sur les modules « Inscriptions aux régates » et « Groupe et hébergement », et modèle économique mis en place.

Présentation du récapitulatif financier des 3 modules "Adhésion / Régate / Groupe et hébergement".

Module Groupe et Hébergement : l'investissement maximum de la FFVoile serait de 44 690 €HT et Nautisme en Bretagne prendrait en charge 7 000 €HT. En outre il est proposé

Coût de développement pour la FFVoile : 110 à 120 K€ HT.

Précisions concernant l'obligation de prise de licence en fonction des différentes offres de produits.

Décision 4

- *Le Bureau Exécutif valide l'investissement FFVoile du module groupe et hébergement pour un montant maximum de 44 690 €HT pour la FFVoile étant entendu que Nautisme en Bretagne prendra en charge un investissement complémentaire de 7 000 €HT. En outre, LE BE valide avec Partner Talent le principe de gratuité pour l'accès à ce module pour les clubs s'engageant en 2012 dans le projet AwoO et a pris bonne note que l'hébergement/maintenance du module groupe et hébergement sera pris en charge par Partner Talent*

Décision 5

- *Le Bureau Exécutif valide également (sous réserve de l'accord du trésorier) l'investissement FFVoile du module « inscription aux régates » pour un montant de 70 000 €HT (hors frais d'étude) étant entendu que cette somme pourra être très légèrement revue en fonction du cahier des charges final. Le BE a*

	<p><i>pris bonne note que l'hébergement/maintenance du module « Inscription aux régates » sera pris en charge par Partner Talent.</i></p> <p><i>Il est également décidé par le Bureau et Partner Talent que les clubs choisissant ce module devront participer à ce service soit par un commissionnement de 3 % soit par un abonnement annuel restant à fixer.</i></p> <p>1-4-3/ Point sur les tâches restant à accomplir sur AwoO et sur le site "Faire de la Voile".</p> <p>Présentation des projets de développement futurs, et du plan de travail (élargissement de l'offre / Mise en avant de l'offre / Gestion Club), concernant la période janvier à août 2012. Planning mis en annexe du présent relevé</p> <p>Il est également précisé que tout ce qui n'a pu être réalisé au niveau de AwoO le sera dans l'année 2012 dans le cadre du planning sachant que Partner Talent s'est d'abord attaché à répondre avec l'accord de la FFVoile aux développements demandés par les clubs adhérents.</p> <p>Présentation de " l'Espace utilisateurs" (nouveau sites et modes d'emploi du site pour les clubs et ligues).</p> <p>2012 sera l'année de la crédibilisation du site et de son fonctionnement, et la vente en ligne sera un élément déterminant pour l'adhésion de nouveaux clubs.</p> <p>Présentation des 30 clubs ayant actuellement adhéré à AwoO.</p>
<p>Info</p> <p>Décision 6</p>	<p>1.5 Nouvelle formule de progression des PVR 2012.</p> <p>➤ <i>Le BE de la FFVoile acte le fait que le nouveau mode de calcul des objectifs PVR à partir de 2012 ne s'appliquera pas à la Ligue de Voile Haute-Normandie qui fait l'objet d'une convention spécifique à ce sujet.</i></p> <p><i>Pour mémoire, la formule appliquée pour cette ligue est : Objectif N+1 : objectif N+ X% du point mort.</i></p> <p><i>Le BE des 15 et 16 Janvier 2009 a fixé le pourcentage de progression à 5%, et sera révisé lors de l'exercice 2013.</i></p> <p><i>La ligue de Haute Normandie bénéficiant de systèmes expérimentaux tant au niveau des objectifs PVR que pour les licences clubs FFVoile, le BE souhaite qu'un bilan concernant les passeports comme les licences clubs soit établi à fin 2011, avant que ne soient prorogés certains systèmes dérogatoires au-delà de 2012.</i></p> <p><i>Ce bilan sera présenté lors d'un BE du 1^{er} trimestre 2012</i></p>
<p>Info</p>	<p>1.6 Information sur la fin de l'expérimentation de SAICLUB.</p> <p>Suite à la décision d'informatiser de manière globale la saisie des licences Passeport Voile et la mise en place par la FFVoile, en 2011 et 2012, de plusieurs outils (webservice, transmission via fichier Excel...) répondant aux divers systèmes de gestion utilisés par les structures fédérales, la Ligue de Bretagne de Voile a informé la FFVoile de son intention de ne plus utiliser le logiciel SAICLUB à compter du 1er Janvier 2012, mettant ainsi fin à l'expérimentation en cours.</p> <p>De ce fait, le service Informatique de la FFVoile ouvrira l'accès à la base de données fédérale pour la saisie des Passeports Voile pour l'ensemble des clubs de la ligue. Accès bloqué actuellement à la demande de la Ligue, du fait de l'expérimentation SAICLUB.</p>
<p>Décision 7</p>	<p>1-7 Proposition de rejoindre le groupe APER comme partenaire.</p> <p>➤ <i>Accord du BE pour que la FFVoile soit associée à l'APER comme membre bienfaiteur.</i></p>
<p>Info</p> <p>Décision 8</p>	<p>1.8 Affiliation.</p> <p>Candidature de "Extrême Yachting" (Sté Commerciale), implantée à proximité du port de Pornic et du club existant. Avis défavorable du CDV et de la Ligue.</p> <p>Exposé des motifs, et débat concernant les critères d'affiliation.</p> <p>Demande nécessitant un complément d'information avant prise de décision par le BE. Le BE désigne Jean Kerhoas pour mener une mission fédérale sur place pour tenter de trouver une solution</p>

<p>1.9 <i>Info</i></p>	<p>Rappel concernant la date du prochain Bureau Exécutif. 6 janvier 2011.</p>
<p>1.10</p>	<p>Représentations fédérales. Présentation d'un tableau récapitulatif des personnes habilitées à représenter la fédération.</p>
<p>Décision 9</p>	<p>➤ <i>LE BE donne son accord sur ce tableau annexé au présent relevé.</i></p> <p>Débat concernant les relations avec la SNSM et les personnes devant y représenter la FFVoile.</p>
<p>Décision 10</p>	<p>➤ <i>Décision reportée pour complément d'information.</i></p>
<p>2</p>	<p>HABITABLE</p>
<p>2.1</p>	<p>EDF pour la Commodores Cup 2012 et Comité de sélection.</p>
<p>Décision 11 Vote CA</p>	<p>La Commodores Cup (CC), compétition par équipe en Habitable, qui a succédé en 2004 à l'Admiral's Cup, est organisée tous les deux ans par le RORC dans le Solent. Elle voit s'affronter des équipes de trois bateaux représentant leurs pays et régatant en temps compensé selon le système IRC. La FFVoile intervient dans la sélection des équipages et dans leur préparation.</p> <p><i>Le BE de la FFVoile entérine la composition du comité de sélection pour la Commodore's Cup 2012 à savoir :</i> - Henry BACCHINI, Vice Président de la FFVoile en charge du département Habitable - Marc de SAINT DENIS, Président de l'UNCL - Jean Michel CARPENTIER, Vice Président de l'UNCL</p> <p><i>Le BE approuve l'attribution du label « Equipe de France pour la Commodore's Cup 2012 » et le principe des couleurs dans le cas de la sélection de plusieurs équipes.</i></p>
<p>2.2</p>	<p>Championnat de France de Course au Large en Equipage 2012</p>
<p>Décision 12</p>	<p>3 compétitions sont proposées pour ce championnat 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Normandie Sailing Week : Le Havre 7 au 10 juin (Coef 1), - Le Tour de France à la Voile : 1er au 25 juillet (Coef 3), - La Med Race début septembre ou fin octobre (Coef 1,5). Sous réserve de l'acceptation du cahier des charges proposé. <p>➤ <i>Le BE entérine le programme du Championnat de France de Voile de Course au Large en Equipage 2012, avec la réserve citée en séance concernant la Med Race.</i></p>
<p>2.3 <i>Info</i></p>	<p>Info sur le CFMH - GPEN (Envoi du Règlement et présentation de l'évènement au Salon Nautique). Pour sa 3^e édition, le Championnat de France de Voile des Monotypes Habitable se tiendra du 17 au 20 mai 2012 à l'Ecole Navale.</p>
<p>Décision 13</p>	<p>Deux sites de navigation seront utilisés : Lanvéoc Poulmic et Crozon Morgat. L'édition 2012 est maintenant lancée (règlement 2012 diffusé / appel à candidature des classes monotypes ...).</p> <p>➤ <i>Accord du BE sur la proposition de JP Champion de faire de l'Ecole Navale un Partenaire de l'Equipe de France de voile Olympique.</i></p>
<p>2.4</p>	<p>Collectif France Espoirs Monotype 2012 et Sélectionneur.</p>
<p></p>	<p>Deux centres régionaux d'entraînement Inshore ont été partie prenante dans cette initiative 2011 : le CER Côtes d'Armor et celui de la Normandie. En 2012, la FFVoile en collaboration avec l'ENVS, relance ce projet et renouvelle sa confiance à ces deux</p>

	<p>Centres d'Excellence, sous réserve qu'ils réunissent les fonds nécessaires au fonctionnement de leur projet. Les membres du Collectif 2011 seront évalués sur les résultats de leur saison sportive, leur engagement et leur motivation. En parallèle, une détection nationale a été lancée sur le même principe qu'en 2011, avec pour objectif de continuer à identifier de jeunes coureurs à potentiel.</p> <p>➤ <i>Le BE de la FFVoile entérine le projet et la constitution d'un « Collectif France Espoir Monotype 2012 ». Le BE de la FFVoile entérine la proposition de sélectionneur en la personne du Directeur Technique National et la composition suivante de la Commission d'évaluation du « Collectif France Espoir Monotype » pour 2012 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 représentants FFVoile nommés par le BE de la FFVoile / Henry BACCHINI et Marc BOUVET - 1 représentant ENVSN nommé par le directeur de l'ENVSN : Jean Yves LE DEROFF - Les deux CTN FFVoile en charge de la coordination du projet « collectif France Espoir Monotype » : Marc BOUET et Baptiste MEYER - Le professeur de l'ENVSN en charge de la coordination du projet « collectif France Espoir Monotype » : Stéphane KRAUSE - Le président du CER 50 – Voile performance Manche et son directeur : Gilles DUTOIT et Benoit CHARON - Le président du CER 22 – Centre d'entraînement Voile Habitable Cotes d'Armor et son directeur : Pierre LEBOUCHER et Laurent BREGEON <p>2.5 Sélectionneur EDF MR 2012 Bilan sportif de la saison 2011 de MR, et point d'étape sur les règles de fonctionnement du WMRT qui ont fortement évolué ces deux dernières années.</p>
<p>Décision 15</p>	<p>➤ <i>Pas de soutien de la fédération pour le dépôt des candidatures au WMRT 2012. Une réunion est programmée, deuxième quinzaine de janvier 2012, pour faire le bilan de cette saison 2011 et envisager l'avenir de cette Equipe de France après 6 ans d'existence.</i></p> <p>2.6 Règlement du Championnat de France des Clubs Habitable. Présentation, par le Département Habitable du règlement du Championnat de France des Clubs Habitables 2012, conformément à celles réalisées à l'occasion des dernières réunions du BE et du CA. 2012 sera la première année d'existence officielle de ce championnat. Le classement de ce championnat sera établi sur la base d'un "combiné" entre un classement national "Performance" et un classement national "Sport".</p> <p>Calendrier des épreuves 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat de France de Voile de Match-Racing, - Championnat de France de Voile des Monotypes Habitables, - Championnat de France de Voile Inter-série des Croiseurs Légers, - Championnat de France de Voile Inter-série de Course Côtière, - Tour des ports de la Manche, - Croisière Bleue, - Normandie Sailing Week, - Spi Ouest France, - Semaine Nautique Internationale de Méditerranée.
<p>Décision 16 Vote CA</p> <p>3 3.1</p>	<p>➤ <i>Le BE de la FFVoile entérine le règlement du Championnat de France des Clubs Habitables 2012 (en annexe des présentes).</i></p> <p>VOILE LEGERE Introduction de la règle d'admissibilité concernant le poids minimum des équipages en Catamaran 15.5 – SL16 et HC16 sur l'avis de course du Championnat de France Espoirs Glisse. Il est proposé que les équipages aient pour obligation d'être en conformité avec les règles de poids suivantes :</p>

	<p>(iii) Poids d'équipage pour les séries catamaran 15.5, HC16 et SL16.</p> <p>a) Le poids minimum de l'équipage est fixé à 100kg pour le 15.5, et à 118 kg pour le HC16 et le SL16.</p> <p>b) Le poids de l'équipage est basé sur le poids de corps de l'équipage en maillot de bain.</p> <p>c) Le poids de l'équipage sera contrôlé à la confirmation des inscriptions.</p> <p>Pour l'ensemble de ces séries, les équipages n'auront pas la possibilité d'utiliser de poids correcteur.</p> <p>Décision 17</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Le Bureau Exécutif entérine l'article 3.3. Admissibilité - paragraphe (iiii) de l'avis de course pour les Championnats de France Espoirs Glisse à partir de 2012 définissant le poids minimum de l'équipage pour la pratique et l'admissibilité aux Championnats de France concernant les séries 15.5 (en conformité avec les règles de jauge existantes), HC16 et SL16 :</i> <p>3.3. Admissibilité :</p> <p>(i) <i>Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée du CFE Glisse 2011.</i></p> <p>(ii) <i>Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs.</i></p> <p>(iii) <i>Pour les Open 5.70, un membre majeur d'un équipage pourra satisfaire au § 3.2 (i) ci-dessus pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse pour un et un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement.</i></p> <p>(iiii) <i>Poids d'équipage pour les séries catamaran 15.5, HC16 et SL16.</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le poids minimum de l'équipage est fixé à 100kg pour le 15.5, et à 118 kg pour le HC16 et le SL16.</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le poids de l'équipage est basé sur le poids de corps de l'équipage en maillot de bain.</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Le poids de l'équipage sera contrôlé à la confirmation des inscriptions.</i></p> <p>3.2 Chpt de France des raids</p> <p>Décision 18</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Le Bureau Exécutif décide que le raid Costarmoricaine sera la compétition support pour le championnat de France des raids catamaran 2012.</i> <i>Cette compétition sera organisée par le club de voile de la baie d'Erquy (25 au 29 juillet).</i> <p>4 DEVELOPPEMENT</p> <p>4-1 Modification du règlement des labels.</p> <p>Suite à la délégation du CA au BE (mars 2011) pour la refonte du règlement des labels Présentation des modifications proposées, et notamment celles concernant la prise de licence par les stagiaires dans les EFV.</p> <p>Vote BE</p> <p>Le BE adopte le règlement des labels annexé au présent relevé de décisions</p> <p>4-2 Formation de formateurs CQPAMV et MFV.</p> <p>Rappel sur la réforme du dispositif de formation des formateurs de la FFVoile, et présentation de la demande de la ligue des Pays de la Loire pour la partie nationale de la formation de formateurs CQPAMV et MFV, et concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conditions de requalification de leurs formateurs dans le cadre de ce dispositif, - la reconnaissance à partir de 2012, de leur centre de formation ISO en tant que centre de formation national habilité. <p>Décision 19</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Le BE de la FFVoile réuni le 1^{er} décembre 2011 accepte et valide l'organisation ci-dessous :</i> - <i>Les formateurs en activité, recyclés régionalement en 2009 et 2010, seront qualifiés formateurs nationaux sous réserve qu'ils participent à une journée régionale de mise en main de la « mallette du formateur ».</i> <i>Cette qualification sera valable jusqu'à l'échéance normale de leur prochain recyclage, soit respectivement 2013 et 2014.</i> - <i>Les formateurs recyclés en 2008 seront qualifiés formateurs régionaux et n'auront à suivre que le recyclage national pour devenir formateurs nationaux.</i> - <i>Les actuels « maitres de stage » doivent suivre la partie régionale de la formation de formateur afin conserver leur prérogative de certification des UCC 1 à 5 du CQP d'AMV, et accompagner les stagiaires lors de l'UCC6.</i>
--	--

	<p>- L'Institut Sport Océan (ISO) est habilité à partir de janvier 2012, et pour une durée de 2 ans, à mettre en œuvre la partie nationale de la formation de formateurs FFVoile, sous réserve de l'application du cahier des charges fédéral relatif à cette formation et notamment du respect des conditions d'alternance prévues entre la partie régionale et nationale de la qualification.</p> <p>- L'ISO se rapprochera de l'ENVSN pour faciliter l'harmonisation nationale des formations entre les deux établissements.</p> <p>Une étude spécifique équivalente sera réalisée pour le dispositif de formation organisé par les Glénans à réception des documents nécessaires à l'instruction de cette demande.</p>
5	<p>CCA</p> <p>5-1/Jurys nationaux sans appel 2012.</p> <p>Depuis 2010, le BE a autorisé la CCA à désigner des Jurys Nationaux sans appel pour certaines compétitions. La CCA demande le renouvellement de cette procédure pour 2012.</p>
Décision 20	<p>➤ Le Bureau Exécutif autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner des jurys nationaux sans appel, composés de trois juges pour les compétitions suivantes sous condition d'accord écrit de l'organisateur de faire accepter cette condition par les concurrents étrangers : TRANSAT AG2R (avril) - SOLITAIRE DU FIGARO (juin/juillet) - TOUR DE FRANCE A LA VOILE (juillet) - TROPHEE CLAIREFONTAINE (septembre) - CAP ISTANBUL (septembre) - MED RACE (septembre ou octobre).</p>
5-2	<p>Complément liste d'épreuves à convention d'arbitrage 2012.</p> <p>Rappel de JL Denechau concernant les conventions déjà validées par le BE du 17 juin 2011. La CCA propose d'ajouter 2 épreuves sur cette liste : l'Europa Race, et le circuit des Extrême Sailing Séries.</p>
Décision 21	<p>➤ Le BE valide la mise en place d'une convention d'arbitrage pour les compétitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EUROPA RACE, programmée du 6 mai au 16 juin 2012 - Circuit 2012 des Extrême Sailing Series (dates provisoires) : Act 1 : 28 février au 2 mars / Act 2 : 19 au 22 avril / Act 3 : 7 au 10 juin - Act 4 : 5 au 8 juillet (Act à confirmer) - Act 5 : 11 au 17 août ou 24 au 27 août - Act 6 : 13 au 16 septembre - Act 7 : 4 au 7 octobre - Act 8 : 18 au 21 octobre – Act 9 : 29 novembre au 2 décembre.
5-3	<p>Prise en charge des arbitres</p>
Décision 22	<p>➤ Le BE Valide la modification des principes de prise en charge pour les arbitres stagiaires pour l'année 2012 : suppression de l'indexation sur le barème SNCF 2^e classe, et remplacement par un forfait déplacement, plafonné à 380 € pour les arbitres en stage initial et les arbitres nationaux stagiaires sans augmentation du budget de la CCA.</p>
5-4	<p>Arbitrage des grandes épreuves</p>
Info	<p>Réunion des juges officiant sur les grandes épreuves : proposition d'instructions de course type / Réflexion sur une procédure d'instruction en direct et sur la possibilité d'attribuer des pénalités systématiques correspondant à certaines instructions.</p> <p>Débat concernant les règles de jauge de certaines classes et leur application sur les grandes épreuves.</p>
6	<p>HAUT NIVEAU</p>
6-1	<p>Vente d'une coque de Finn.</p> <p>Suite à l'autorisation du BE (3 novembre 2011), de vendre 2 coques de Finn entre 8 500 € et 9 500 €, il apparaît que ce prix est trop élevé et que leur valeur sur le marché est plutôt de 6000 € (bateaux de 2007). La Direction Technique demande que le prix de vente de ce Finn soit ramené à 6 000 €.</p>
Décision 23	<p>➤ Accord du BE sur cette proposition.</p>

<p>7</p> <p>7-1</p> <p><i>Décision 24</i></p> <p>Vote CA</p>	<p>RELATIONS INTERNATIONALES</p> <p>Championnat du monde et d'Europe 2012</p> <p>Point d'étape sur l'organisation des championnats d'Europe et du Monde 2012, devant se dérouler en France :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Validation du championnat d'Europe Cadet (YC Carnac – 21 au 26 juillet).</i>➤ <i>championnat d'Europe HC 16 (Aradon) : demande de report en 2013 par la Classe internationale.</i>
<p>7-2</p>	<p>Epreuves internationales 2012 en France</p> <p>Déjà traité</p>
<p>8</p> <p>8-1</p> <p><i>Décision 25</i></p>	<p>SPORT ENTREPRISE</p> <p>Remplacement de Jean-Louis BERTRY par Bernard NOUAILHAS, dans la composition de la commission</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Le bureau exécutif valide le changement de la composition de la commission.</i>